Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260616-N05BC160626-DE

Décision du bureau communautaire
N°05-BC 16.06.26

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absents excusés : Claude-Albert LE BRIS, Vice-président et Lorène BERRONE, membre.

France Active Bretagne — Convention de partenariat 2026

Vu les articles L 1511-1-1 et L 1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, agriculture, enseignement supérieur en date du 4 décembre 2025,

Considérant que :

- L'association France Active Bretagne intervient depuis 7 ans sur le territoire de Pontivy Communauté, apporte aux porteurs de projets de créations/reprises d'entreprises du territoire des garanties d'emprunts bancaires qui permettent de consolider les plans de financement des porteurs de projet.
- Ces garanties bancaires sont accordées par un comité d'attribution constitué de professionnels locaux (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques…) qui décident de la nature et du montant du prêt ou de la garantie.
- D'une manière générale, ce dispositif permet de renforcer les fonds propres de l'entrepreneur et de faciliter l'accès au prêt bancaire. En moyenne, une quinzaine de porteurs de projets sont accompagnés chaque année par l'association sur le territoire de Pontivy Communauté.
- Afin de pouvoir assurer la pérennité de l'activité de l'association France Active Bretagne sur le territoire, un soutien financier annuel est sollicité auprès de Pontivy Communauté.
- La commission développement économique, enseignement supérieur et agriculture réunie le 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à un conventionnement annuel de partenariat et à un soutien financier à hauteur de 500 € par dossier accompagné par l'association France Active Bretagne et situé sur le territoire de Pontivy Communauté.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec la l'association France Active Bretagne au titre de l'année 2026 ;**
- ☞ **d'approuver le versement d'un soutien financier annuel à l'association France Active Bretagne qui se matérialise par le versement d'un montant de 500 € par dossier accompagné par l'association sur le territoire,**
- ☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant tous les documents se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT